

OBSERVATIONS IMPORTANTES

POUR l'ordre alphabétique, nous suivons le système assez généralement adopté, de nos jours, dans les dictionnaires thiois de mots anciens — notamment le glossaire de CHARLES STALLAERT — dans les limites où ce système peut s'appliquer aux noms propres.

En conséquence, nous rangeons le *c* sous la lettre *k*, lorsqu'il se prononce comme celle-ci. Les mots commençant par un *S* et un *Z* sont entremêlés et portés à la lettre *S*.

Cette méthode offre, il est vrai, quelques inconvénients pour certains noms allemands, mais il n'est guère possible de faire une exception en leur faveur, et leur nombre est, du reste, insignifiant.

Nous assimilons l'*ij* ou l'*y* à l'*i*, ces lettres s'étant employées, jadis, indifféremment, et nous considérons comme inexistante la lettre *h* après certaines lettres, comme le *g* et le *t*, de sorte que, par exemple, les noms de *Gheerts*, *Ghijs*, *Thiant*, *Thienpont*, sont classés comme s'ils étaient orthographiés *Geerts*, *Gijs*, *Tiant*, *Tienpont*, etc.

On imprimera en *italiques* les noms propres empruntés à la toponymie, lorsque nous en conservons la forme originale, d'après les textes anciens; dans ce même cas, on les représentera en CAPITALES, et non en caractères gras, en tête des articles de notre recueil.

Dans la description des sceaux, nous nous abstenons d'indiquer le type quand il s'agit du type armorial, et, dans les blasonnements, nous négligeons de dire que les meubles figurent sur un écu. Toutefois, on trouvera une mention spéciale lorsque les emblèmes sont posés dans le champ du sceau, sans écu.

Sauf indication contraire, la forme du sceau est l'ordinaire, c'est-à-dire, il est rond.

Ainsi — pour préciser davantage — lorsqu'on lira : « Aa (*Leonius de*), 1251 : un sautoir », cela signifie : Léon d'Aa appose à un acte de 1251 un sceau rond, du type armorial, portant un écu au sautoir.

Les sceaux médiévaux ne permettant pas de constater les émaux des armoiries, force nous est de désigner les fourrures sous le nom qui leur est attribué lorsqu'elles se présentent dans les émaux réguliers. Cela revient à dire que ce que nous sommes obligé de blasonner : *de vair*, *d'hermine*, pourrait être, parfois : *un vairé de... et de...*, *de contre-hermine*, etc.

Les armoiries qui figurent dans ce livre sont dessinées dans le style du XIV^e siècle. L'ordre alphabétique ayant dû être adopté pour les planches, la reproduction des blasons dans le goût de leurs époques respectives eût, évidemment, nui à la symétrie des dessins. Ceux insérés dans le texte de l'*Introduction* sont l'œuvre de M. CHARLES DENS, notre excellent confrère de la Société d'archéologie de Bruxelles, qui s'est inspiré du travail du héraut d'armes GELRE, dont le précieux manuscrit, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, est l'armorial le plus complet pour le XIV^e siècle.

Nos plus vifs remerciements à M. Dens pour son obligeance.

